

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Elix le Château, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur DEPREZ François, Maire.

<u>Délibération n ° 2026 - 07</u>	<u>PRESENTS</u> : DEPREZ François – BARROT Marie – GROS André – VERGNES Valérie – PIALAT Alain – BONNEMAISON Guilène – MERIC Pierre – CHOURREAU Sandrine – TORRES-REBOURS Yves – MONCORGER Séverine – MOUCHARD-VILLE Marc – GROSSIN Isabelle – AKA Alain – ROUSSEAU-LABAT Virginia – CHECK OUMAR Lawal.
Conseillers en exercice : 15	
Présents : 15	
Absents excusés et représentés : 0	
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 15	
Date de convocation : 17/03/2026	<u>EXCUSES</u> : Néant
Date d'affichage : 17/03/2026	<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> : CHECK OUMAR Lawal.
OBJET	<u>DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS</u>

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil (ou effectif réel dans les communes de -1000 habitants lorsque le conseil municipal est incomplet).

Ce pourcentage donne pour la commune de Saint-Elix Le Château un effectif maximum de 4 adjoints.

Il vous est proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de 4 postes d'adjoints au maire.**

La présente délibération fera l'objet d'une publication et sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Haute-Garonne, arrondissement de MURET.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Pour extrait conforme,
Le Maire, François DEPREZ

